

Montréal, le 28 juillet 2021

Mme Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria, 2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : HQD - Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029 (R-4110-2019)

Madame,

Union des consommateurs soumet à la Régie sa demande de remboursement de frais.

La Régie aura constaté que les frais réclamés par UC dépassent de manière significative notre budget de participation soumis le 5 décembre 2019.

Ces dépassements se justifient entre autres par les éléments suivants :

- Le temps d'audience : UC avait prévu 40 heures d'audience lors de la préparation de son budget de participation, or le temps d'audience aura dépassé cette prévision par plus de 28 % totalisant 51,50 heures.
- Les demandes de renseignements : UC avait prévu une seule ronde de demande de renseignements. Or à la suite de la mise à jour demandée par la Régie des bilans en énergie et en puissance et des prévisions du Distributeur dans le contexte de la COVID-19, UC a soumis une deuxième ronde de demande de renseignements. UC aura également dû consulter et prendre en considération les réponses du Distributeur aux demandes de renseignements évolutives de la Régie et des intervenants portant sur les modifications apportées à sa preuve par le Distributeur.
- La preuve de UC : UC avait prévu le dépôt d'un seul mémoire à son budget de participation, or avec le dépôt l'État d'avancement du Plan d'approvisionnement, UC a déposé un mémoire complémentaire.

Bref, ce dossier initié en novembre 2019, et dont les audiences devaient à l'origine se tenir en septembre 2020, aura connu divers soubresauts évolutifs, qui n'avaient pas été prévus au budget de participation, avant d'être finalement entendu en juillet 2021. La Régie dans sa décision D-2020-132, rendue le 9 octobre 2020 reconnaissait d'ailleurs déjà cet état de fait lorsqu'elle se prononçait sur l'octroi de frais intérimaire :

La force d'un réseau

Nos membres associatifs

ACEF ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ACEF AMIANTE – BEAUCE – ETCHEMINS
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL

ACEF DE L'ÎLE-JÉSUS
ACEF DE LANAUDIÈRE
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL
ACEF ESTRIE
ACEF GRAND-PORTAGE

ACEF MONTÉRÉGIE-EST
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC
ACQC
CIBES DE LA MAURICIE
EBO

7000, avenue du Parc, bureau 201 Montréal (Québec) Canada H3N 1X1

T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736

info@uniondesconsommateurs.ca | www.uniondesconsommateurs.ca

[22] Étant donné l'ampleur des modifications apportées aux procédures et à l'échéancier du présent dossier, la Régie juge opportun, à ce stade du dossier, d'octroyer des frais intérimaires aux intervenants, afin de permettre à ces derniers de couvrir une partie des frais encourus au 10 septembre 2020.

Or, par la suite le dossier a continué d'évoluer entre autres par le dépôt de demandes de renseignements supplémentaires et preuves.

UC soumet respectueusement que dans ces circonstances le dépassement de son budget de participation est justifié et que le remboursement de frais réclamé est raisonnable. UC soumet en terminant que sa participation aura été ciblée, pertinente et utile.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

France Latreille
Directrice

C.C. Joëlle Cardinal, HQD
Hélène Sicard, procureur d'UC
Viviane de Tilly, analyste d'UC